Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20261109-2026_84-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 9 novembre 2026

Date de convocation
3/11/2026

Date d'affichage
3/11/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : P. LEBOURG, C. CIVI P. MANSAN, L. CROSNIER, C. DALLONGEVILLE, C. BONARD C. BECHET, P-A. MARTINEZ,
Absents excusés : C. DE QUELEN
Absents non excusés : M. LOUEDEC, F. LEYOUR

Secrétaire de séance : C. DALLONGEVILLE

N° 2026-84

Déclassement et fixation des modalités de vente du tracteur communal

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 3211-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'un tracteur communal devenu ne répondant plus aux besoins actuels des services techniques de la voirie ;

CONSIDÉRANT que ce matériel n'est plus utilisé et qu'il y a lieu de procéder à son aliénation (vente) afin de libérer de l'espace et de générer une recette pour le budget communal ;

CONSIDÉRANT l'estimation de la valeur vénale du matériel établie à la somme de **85 000 € HT** ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **ARTICLE 1er :** De prononcer le déclassement du domaine public (si applicable) et l'aliénation (vente en l'état) du tracteur communal susvisé.
- **ARTICLE 2 :** De fixer le prix de mise à prix / prix de vente minimum à la somme de **85 000 € HT** (en l'état, sans garantie).
- **ARTICLE 3 :** De valider les modalités de publicité et de mise en concurrence selon les modalités suivantes :
  - Publication de l'avis de vente sur : journaux

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20261109-2026_84-DE

- Diffusion de l'annonce à compter du **16/11/2026**

- **ARTICLE 4 :** De fixer la **date limite de dépôt ou de réception des offres de prix au 7/12/2026 à 14h00**

Les offres devront être transmises par écrit (sous pli fermé portant la mention « Offre d'achat - Tracteur communal - Ne pas ouvrir ») ou déposées contre récépissé au secrétariat de la mairie.

Le bien sera attribué au candidat ayant formulé l'offre financière la plus élevée au-dessus du prix de réserve.

- **ARTICLE 5 :** De dire que la recette résultant de cette vente sera inscrite au budget communal.

- **ARTICLE 6 :** De charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette vente, notamment l'acte de cession, le certificat de cession (carte grise barrée avec la mention "Vendu le...") et de veiller à l'encaissement de la somme.

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Pour Le Maire et par délégation
Philippe LEBOURG, 1er adjoint

